



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 42

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Isabelle DA SILVA, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Marc DUBIEF, M. Stevens BOBI, M. Emmanuel MAILLET, Mme Marion CARRIER, Mme Martine CHAREYRE, M. Grégory BRUNET, Mme Evelyne BRUNET, M. Jacques CHAMPIER, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Linda TABTE, M. Raphaël SULTANA, Mme Jacqueline PALLUY, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stéphane GENIN, Mme Marie BRUNET, M. Hervé THIBAUD, Mme Sandrine BERTHET, M. Albert YOGO, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Jean-Baptiste DOZOLME, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. René MAGLIANO, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND-MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 1

M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Marc DUBIEF

Délibération n°20201210DEL19

FINANCES

Attribution d'une subvention au Fonds Arménien de France

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Dans les jours qui suivent le 27 septembre, date du déclenchement des bombardements azéris sur les villes et villages du Haut -Karabagh, des dizaines de milliers de personnes, femmes, enfants, personnes âgées, ont été déplacées par bus pour trouver refuge en Arménie.

Ces déplacés sont arrivés complètement démunis. Ils ont été accueillis dans des familles ou hébergés dans des hôtels ou des centres d'accueil répartis sur tout le territoire. Ces réfugiés sont répartis dans de nombreuses régions, et sont évalués à près de 80 000 personnes, dont 24 000 enfants.

Les collectivités, associations et organismes tels que le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, apportent une aide sur place et un soutien matériel à quelques hôpitaux. Mais les besoins sont énormes et cette aide ne suffit pas.

Le Fonds Arménien de France, en plus de l'aide apportée pendant le conflit, prend en charge l'organisation et une partie du financement des besoins alimentaires et hygiéniques des réfugiés de trois régions (sous forme de kit alimentaire et hygiénique), au moins pendant les mois d'hiver : Lori, Siounik et Tavush, soient 11 200 personnes.

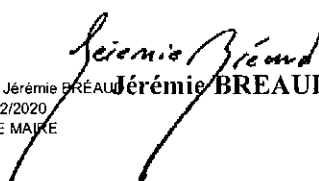
Je vous propose donc de verser une subvention de 5 000 € au Fonds Arménien de France pour son action humanitaire au profit des réfugiés du conflit au Haut Karabagh.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Fonds Arméniens de France,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,


Signé par : Jérémie BREAUD
Date : 15/12/2020
Qualité : LE MAIRE